

TRANSPORT EXCEPTIONNEL : (MPM-071)

Contexte :

Pouvoir comprendre la notion de transport exceptionnel, les obligations en tant que chauffeur d'un convoi exceptionnel et le respect des règles de sécurité lié à la circulation de ce type de transport

Structure de la formation :

La formation se compose de 7h00 de théorie

Les sujets suivants sont abordés :

- ✓ Partie 1 Dispositions générales
- ✓ Partie 2 Prescriptions générales
- ✓ Partie 3 Circulation des véhicules exceptionnels
- ✓ Partie 4 Prescriptions des véhicules agricoles
- ✓ Partie 5 Contrôle et sanctions
- ✓ Partie 6 Exercices

Spécifications :

Durée de la formation : 7 heures de formation théorique – (FC = 7 points)

Max. 20 candidats par formation

Module se rapportant au **deuxième thème** des annexes de l'arrêté royal du 4 mai 2007

